

10314/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 juillet 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour la France et la Hongrie

E 14138



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 juillet 2019
(OR. en)

10314/19

SOC 459
EMPL 348

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour la France et la Hongrie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres et des suppléants
du conseil d'administration de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)
pour la France et la Hongrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil¹, et notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019¹, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Les gouvernements français et hongrois ont proposé des nominations pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

Sont nommés membres et suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour la période se terminant le 31 mars 2023:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

| Pays | Membres | Suppléants |
|---------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| France | M. Régis BAC | M ^{me} Lucile CASTEX-CHAUVE |
| Hongrie | M ^{me} Katalin KISSNÉ BENCZE | M ^{me} Andrea HAJÓS |

Article 2

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
